

cours des années, les citoyens de divers pays en sont venus à respecter le système d'enseignement de la Grande-Bretagne. Ce régime a quelque chose de typiquement britannique. De la même façon, plusieurs de nos médecins, par exemple, fréquentent des universités européennes parce que celles-ci ont une renommée supérieure dans certains domaines. Je crois que l'importance de ces universités découle du système d'enseignement qui existe dans ces pays. Je le répète donc, j'espère que le jour viendra où, même si l'instruction est du domaine provincial, notre régime d'instruction publique sera distinctement canadien.

J'appuie la formation de ce comité et je crois qu'il y a vraiment œuvre à accomplir. Dans le monde occidental contemporain, l'instruction doit relever un défi plus grand que jamais. Elle ne doit pas devenir trop utilitaire et, je ne crois pas qu'elle doive s'efforcer d'envisager les choses de façon trop pratique. L'éducation a une bien plus grande portée et je crois qu'une connaissance et une théorie de l'instruction publique sont essentielles pour assurer notre survie. Je ne veux pas m'attarder trop sur ce problème, monsieur l'Orateur, mais il est intéressant d'en discuter et de se rendre compte surtout du rôle que peut jouer l'instruction dans la survivance du monde occidental.

Bien qu'il s'agisse d'une question réservée aux provinces, le pays en est au point où l'instruction doit devenir la responsabilité de tous les paliers de gouvernement et de l'ensemble de la population. Nous répétons souvent que l'éducation est l'affaire de tous, et on pourrait trouver bien des arguments pour appuyer pareille thèse, même si d'autres arguments aussi valables tendent à la réfuter. J'estime que l'éducation est l'affaire de tous ceux qui s'y intéressent. Toutefois, cette question de l'enseignement présente deux aspects. Il y a la pratique de l'enseignement; il y a aussi les locaux et l'équipement requis pour enseigner. Si le gouvernement fédéral ne veut pas se mêler de l'enseignement et si les diverses provinces veulent avoir leur propre système, alors le gouvernement fédéral peut certainement aider en fournissant les locaux, le matériel et l'équipement voulus pour l'enseignement. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions élever l'instruction à un niveau acceptable dans toutes les provinces du pays.

A mon avis, la démocratie est une expérience. C'est l'épreuve de la foi. C'est croire que les citoyens libres sont capables de se protéger et de sauvegarder leur mode de vie. Je ne crois pas que nous ayons fait cette preuve jusqu'ici. Mais je pense que si nous pouvons développer en nous le respect du savoir et le sentiment que chacun peut faire

partie d'un ensemble, tout en demeurant différent des autres, alors nous aurons fait un très grand pas vers la sauvegarde de notre propre démocratie.

**M. Brunsten:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Batten:** Oui.

**M. Brunsten:** Le député veut-il dire que le gouvernement actuel n'a pas participé à la construction d'écoles et d'installations?

**M. Batten:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que je veux dire. Mon honorable ami pense sans doute aux crédits que nous avons approuvés il y a quelques jours et au sujet desquels je ne sais pas grand-chose. Mais si le député relisait les Hansards des années précédentes il constaterait que ce n'est que très rarement que je n'ai pas donné mon entière approbation quand il s'agissait d'enseignement technique et professionnel.

Peu m'importe ce que chaque gouvernement fait; ce qui m'intéresse, c'est l'enseignement. Je ne m'occupe pas de savoir à qui revient le mérite mais des résultats obtenus. Si, de mes observations, mon honorable ami a conclu que je ne voulais pas reconnaître au gouvernement actuel tout le mérite qui lui revient, qu'il se détrompe. Je lui assure également que je continuerai à appuyer l'instruction professionnelle et technique et, en général, toute forme d'instruction dont nos jeunes ont besoin pour devenir de bons citoyens.

**M. Brunsten:** Merci beaucoup.

**M. Batten:** Un grand problème qui se pose dans notre pays, c'est celui d'accorder les mêmes chances à tout le monde. Chaque province a son propre programme scolaire et il est juste de reconnaître que certaines offrent aux jeunes plus que d'autres.

Le problème n'est pas facile à résoudre. Si le comité proposé par le parrain de la résolution était institué, il pourrait étudier, notamment, les moyens d'arriver à une certaine uniformisation dans le pays, tout en conservant au programme scolaire de chaque province les caractéristiques que la population de cette province juge importante.

Par exemple, le système éducatif de Terre-Neuve a quelques traits qu'il devrait garder. De même, le système éducatif de l'Ontario et des autres provinces présente des caractéristiques auxquelles les populations de ces provinces tiennent sans doute. Toutefois, l'instruction publique présente sur le plan national un risque qu'il faudrait éliminer, pour arriver à donner, comme je l'ai dit au début, un caractère national à l'enseignement.